

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 OCTOBRE 2020

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Nicolas DUPIN, Patrick PELLEGINI, Nathalie VINOLO, conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean DELARBRE, Morgan BRUNEL.

Procurations : Marie Aude PFEIFFER donne procuration à Joseph GUARDIOLA, Sandrine DEBEVE donne procuration à Martine BLANCHARD.

M. Jérôme VEYRAT a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

CONVENTION VOIRIE LES CALCAIRES DU GARD

Après la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec la société BCGA et afin de sécuriser la circulation des engins, poids lourds et véhicules légers à l'intérieur de la carrière, la société Les Calcaires du Gard prévoit de créer un deuxième accès pour la centrale à béton.

Pour l'utilisation de cette voie gravillonnée, la société Les Calcaires du Gard versera à la commune une contribution spéciale de 1000 euros sur la base de la livraison annuelle 30 000 tonnes de béton.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de convention pour un nouvel accès et autorise le maire à signer cette convention.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE (AVANCEMENT DE GRADE)

A l'appui de l'avis du Comité Technique paritaire concernant la détermination de taux de promotion pour les avancements de grade, il s'est avéré nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en raison de l'avancement de grade prévu au tableau des avancements de grade pour l'année 2021.

En conséquence, le maire propose au Conseil Municipal :

- A compter du 1^{er} janvier 2021, la création de l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Filière administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif, Grade : Echelle C2

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

- A compter du 1^{er} janvier 2021, la suppression de l'emploi d'adjoint administratif, permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

- Filière administrative

- Cadre d'emploi : Adjoint administratif, Grade : Echelle C1

- Ancien effectif : 1

- Nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet et de supprimer l'emploi d'adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2021.

CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de la population en 2021, il appartient en outre au Conseil Municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer la collecte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2021 et de fixer leur rémunération au forfait, soit 1600 euros brut par agent recenseur pour l'ensemble de la mission (les charges sociales restent à la charge de la commune).

QUESTIONS DIVERSES :

- **Aménagement de la place de platanes**

La notification de financement de la Région Occitanie est parvenue à la mairie, elle s'établit à 16 036 euros. Les travaux pourront être entrepris l'année prochaine.

- **Implantation de l'armoire NRO (projet fibre optique Wigard)**

En vue de l'installation de la fibre sur la commune (Projet Wigard), le choix du site d'implantation de l'armoire NRO (Nœud de raccordement optique) à été arrêté. En effet, compte tenue des contraintes de raccordement au réseau électrique et à la fibre, l'armoire sera installée au niveau du tri collectif de la route de Cavillargues.